

GCRA – MANTORIA

PRÉPARATION POUR LA VERSION 1 - LISTE DE CONTRÔLE



La Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC

La Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) est une initiative qui transformera la perception des taxes et des droits applicables aux marchandises importées au Canada dans le but de moderniser et simplifier le processus d'importation des marchandises commerciales et qui permettra une fois mise pleinement, en œuvre les avantages suivants:

- Simplifier la procédure globale d'importation;
- Offrir une interface moderne pour l'importation au Canada;
- Donner aux importateurs un accès libre-service à leurs propres renseignements;
- Réduire les coûts des importations au Canada;
- Améliorer l'uniformité des règles et des décisions en matière commerciale.

Chaque importateur devra s'inscrire pour accéder au portail client GCRA et jouer un rôle actif dans la gestion de son compte (voir « comment vous préparer à la version 1 »). Bien que GCRA ne modifie pas le processus de mainlevée (cette étape continuera d'être gérée par le courtier en douane), le fait de ne pas s'enregistrer sur le portail client GCRA et de mettre en place une caution entraînera des retards de dédouanement et des pénalités lors de la mise en place de la version 2.

Le déploiement de ce projet est suivi par un calendrier rapide et certaines des fonctionnalités de conception et de politique doivent encore être finalisées. Nous surveillons activement toutes les modifications apportées au programme et nous vous tiendrons informé à chacune des étapes.

LA CHRONOLOGIE ACTUELLE


Version 0 de la GCRA: Le système actuel du grand livre des comptes clients (ARL) a été déplacé vers un Système SAP; ce communiqué n'a eu aucun impact sur les importateurs.

 Complétée

Version 1 de la GCRA: L'introduction du portail client de la GCRA permettra aux entreprises de s'enregistrer et gérer leurs comptes en ligne avec l'ASFC.

 Devrait être complétée d'ici la fin mai 2021

Version 2 de la GCRA: Une nouvelle déclaration en détail commerciale (DDC) sera introduite dans la version 2 de la GCRA en remplacement aux formulaires actuels de codage des douanes (B3) et de demande de rajustement (B2).

 Devrait être complétée d'ici la fin mai 2022

PRÉPARATION POUR LA VERSION 1

➤ ÉTAPE 1: Déterminez les rôles et les responsabilités et examinez le processus de gestion des comptes à payer dès maintenant

Pour bien vous préparer à la version 1, il est important de déterminer qui agira à titre de titulaire du compte principal pour le Portail Client de la GCRA et désigner au moins deux personnes qui comprendront toutes les fonctionnalités du portail. Il est recommandé d'avoir à la fois une personne familiarisée avec le processus douanier et une personne responsable dans la gestion des relevés des états de compte et le paiement des droits

et taxes. Dans le cadre du GCRA, les importateurs sont responsables du paiement de leurs propres droits, taxes et frais et de la gestion de leur compte en ligne. Les conditions de paiement, les délais et le processus peuvent différer de ceux actuellement établis avec Mantoria. Vous devrez réviser votre processus de paiement et tenir compte des éléments suivants:

- Qui paie actuellement vos droits et taxes à l'ASFC?

- Votre banque est-elle configurée pour transmettre les paiements à l'ASFC? L'importateur étant responsable du paiement de leurs propres droits, taxes et frais et de la gestion de leur compte en ligne doivent s'assurer de cet élément. À cet effet, vous pouvez vous référer à la sous-section paiements électroniques [ici](#).
- Avez-vous des ressources en place pour vérifier les avis quotidiens (AQ) et les relevés de compte (RC) régulièrement?



LISTE DE CONTRÔLE

- Fournir l'adresse e-mail du titulaire du compte principal à Mantoria Inc. Mai 2021
- Demander un cautionnement en douanes - Contactez Mantoria Inc. Mai 2021
- Inscrivez-vous pour avoir l'accès au portail client de la GCRA - Juin 2021
- Déléguez le pouvoir au courtier en douane - Juin 2021

➤ ÉTAPE 2: Inscrivez-vous à l'accès au Portail Client de GCRA - Juin 2021

La version 1 permettra aux importateurs de déléguer l'accès au portail à des employés et à des fournisseurs de services tiers, pour leur permettre de gérer les importations commerciales en leur nom. L'accès et l'enregistrement des portails clients de la GCRA sont actuellement prévus pour être lancés à la fin du mois mai 2021.

Une fois disponible, le titulaire principal du compte client (TCC) pourra se créer un compte individuel et obtenir une CléGC. Le titulaire pourra par la suite créer le compte d'affaires, configurer le compte utilisateur, déléguer le pouvoir à ses employés et au courtier en douanes. À cet effet, vous devrez décider du niveau d'accès de votre courtier en douanes à savoir s'il sera en mesure de voir toutes vos transactions ou seulement celles qu'il gère en votre nom. Il est important de noter que chaque utilisateur devra se créer un

compte individuel et obtenir une CléGC pour pouvoir demandé l'accès au compte d'affaires.

➤ Étape 3: Demandez un cautionnement en douanes

Au cours de l'année prochaine, avant la mise en place de la version 2, plusieurs importateurs s'enregistreront pour une garantie financière liée à la mainlevée avant le paiement (MAP).

Le cautionnement en douane permet la libération des biens importés, et ce, avant l'acceptation finale et/ou le paiement des tarifs, droits et taxes exigées. Nous vous recommandons fortement de commencer ce processus dès maintenant. Nous pouvons vous aider à mettre en place ce cautionnement. Veuillez nous contacter dès aujourd'hui.

Le prochain bulletin, GCRA - Mantoria Inc. Bulletin 2, expliquera comment faire une demande de cautionnement de douanes.



Nous avons hâte de travailler avec vous et de fournir des étapes claires et pratiques pour une intégration simplifiée de la GCRA.

Pour avoir plus d'informations, visitez le site web de l'ASFC:

- [Projet de GCRA](#)
- [Caractéristiques et avantages de GCRA](#)



GCRA

Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC



LIBRE-SERVICE EN LIGNE.

PROCESSUS D'IMPORTATION SIMPLIFIÉ.

Portail client de la GCRA

Un outil commercial moderne pour la communauté importatrice canadienne

Version 1 de la GCRA – Les clients de l'ASFC pourront :

- CRÉER ET GÉRER LEURS COMPTES** sur le portail client de la GCRA.
- CLASSER LES MARCHANDISES** et estimer les droits et les taxes.
- FAIRE DES PAIEMENTS SÉCURISÉS** en ligne par l'entremise du portail.
- DÉLÉGUER UN ACCÈS** à leurs fournisseurs de services.
- SOUMETTRE DES DEMANDES DE DÉCISION** et suivre leur progression.

Version 2 de la GCRA – Fonctionnalités supplémentaires:

- S'INSCRIRE POUR OBTENIR UN NUMÉRO D'ENTREPRISE** et adhérer aux programmes de l'ASFC.
- OBTENIR DES RELEVÉS DE COMPTE** en temps réel.
- SOUMETTRE UNE DÉCLARATION EN DÉTAIL COMMERCIALE**, ce qui remplacera les formulaires de douanes existants de codage (B3) et de demande de rajustement (B2).
- PRÉSENTER DES DEMANDES D'APPEL** et suivre leur progression.



Ce que vous pouvez faire pour vous préparer :

Consultez le site Web de l'ASFC pour vous informer des dernières mises à jour.

Communiquez avec nous si vous avez des questions.



RESTEZ BRANCHÉS !

Joignez-vous à nous sur :

LinkedIn

GCcollab

Cliquez ici pour en savoir plus sur la

GCRA



ou visitez www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/carm-gcra/menu-fra.html

Canada